

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR THOMAS STETTLER, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE "FACTURE D'ÉLECTRICITÉ : VERTE, BLEUE, OU GRISE ?" (N°2815)

La nouvelle pratique tarifaire introduite l'automne dernier par l'entreprise BKW est effectivement susceptible de donner des informations intéressantes sur la perception des énergies renouvelables par les consommateurs jurassiens. Il convient toutefois de considérer avec précaution la répartition des consommations selon les différents produits d'électricité et de ne pas en tirer de conclusions hâtives. Il est en effet indiscutable que bon nombre de clients ne choisissent pas réellement le type d'énergie qu'ils consomment, mais se contentent de conserver le produit d'électricité offert par défaut. En l'occurrence, le courant bleu, qui est 100 % renouvelable et issu principalement de centrales hydroélectriques suisses, avec une faible part d'éolien, dispose d'un avantage certain. Le client qui souhaite passer à une qualité d'énergie, meilleure ou moins bonne, doit en effet intervenir auprès de son fournisseur, selon les modalités prévues par ce dernier.

Il faut également rappeler que BKW n'est pas le seul fournisseur d'électricité à proposer par défaut de l'électricité renouvelable. Au niveau jurassien, les Services industriels de Delémont (SID) ont été, en 2009, les premiers à se lancer dans une telle démarche, suivis par les autres fournisseurs (Service électrique de Develier, Service électrique de Courchapoix, la Goule). L'ensemble des clients captifs jurassiens se voient ainsi proposer par défaut un produit d'électricité certifié 100% renouvelable, avec toutefois des différences d'un fournisseur à l'autre, par exemple en ce qui concerne les surcoûts ou le type de produits offerts. Ainsi, les SID proposent de l'énergie produite localement. L'énergie éolienne est par contre peu présente dans les produits d'électricité, principalement du fait que la production éolienne reprise par Swissgrid au titre de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) est distribuée à l'ensemble des consommateurs suisses.

En ce qui concerne la répartition de l'électricité consommée sur le territoire jurassien, le Service du développement territorial demande régulièrement des indications aux fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire jurassien. Ces derniers sont des partenaires importants pour la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale, indépendamment des quelques actions de BKW que possède encore le canton du Jura. Les échanges d'informations tendent d'ailleurs à se renforcer de manière à assurer un meilleur monitoring de la politique énergétique cantonale.

Il convient enfin de mentionner que le marquage de l'électricité est obligatoire depuis 2006, conformément à l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne). Celle-ci stipule que les entreprises qui alimentent des consommateurs finaux en Suisse doivent informer ces derniers au moins une fois par année sur le pourcentage des agents énergétiques utilisés pour produire l'électricité fournie et l'origine de l'électricité (production en Suisse et à l'étranger). Ces informations sont disponibles sur le site internet www.marquage-electricite.ch. L'effet de la nouvelle pratique tarifaire des SID est visible sur ce site, ce qui n'est pas encore le cas pour BKW.

Ces éléments étant relevés, le Gouvernement répond comme suit à la question posée.

Comment sont « branchés » nos concitoyens (vert, bleu, ou gris), en % des réponses ainsi qu'en % de la consommation ?

Selon les informations qui ont été transmises récemment par l'entreprise, la répartition des clients captifs de BKW est la suivante :

	Par rapport au nombre de clients	Par rapport à la consommation
Energy Blue (énergie 100% renouvelable issue principalement de la force hydraulique suisse)	91.9 %	88.6 %
Energy Green (courant vert issu du solaire et de l'hydraulique)	0.7 %	0.4 %
Energy Grey (électricité issue principalement du nucléaire, complétée par de l'hydraulique)	7.4 %	11.0 %

La proportion de clients consommant de l'électricité 100% renouvelable est plus importante encore sur le réseau des SID, avec un taux de plus de 99% de consommation des produits renouvelables. Ceci s'explique vraisemblablement par la faible différence de coûts entre le produit contenant du nucléaire et celui composé uniquement d'hydraulique.

En conclusion, le Gouvernement constate avec satisfaction que les consommateurs jurassiens sont disposés à payer leur électricité légèrement plus chère afin de ne plus consommer d'électricité produite par des centrales nucléaires, ce qui va dans le sens des objectifs de la stratégie énergétique cantonale. Les chiffres ci-dessus ne permettent toutefois de tirer aucune conclusion en ce qui concerne le soutien au développement de l'énergie éolienne dans le canton du Jura.

Delémont, le 31 mai 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler